

*Procès-Verbal de séance : séance Conseil Municipal du 26 février
2018*

L'an deux mil dix-huit et le vingt-six février à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Brissac, convoqués le vingt-et-un février deux mil dix-huit se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mr Jean-Claude RODRIGUEZ, Maire.

Étaient Présents : Mrs RODRIGUEZ Jean-Claude, CAUSSE Jean-Louis, Mme RABOU Nathalie, Mr CUBERES Francis, Mme DE CHABANEIX Sylvie, Mrs DA SILVA Antoine, DESTOT Marcel, NAUD Jean-François, RIEUSSET Constant, Mme OTTAVIANI Jeanne.

Absents excusés : Mmes PALLARO Chrystelle, THENOT Nathalie, BRISTIEL Virginie, Mr SCHNITZLER Richard, Mme REX Jacqueline.

Mme THENOT Nathalie a donné procuration écrite à Mme RABOU Nathalie.
Le quorum étant atteint nous allons commencer la séance.

Mme DE CHABANEIX Sylvie est élue secrétaire, à bulletins secrets, par 09 voix (unanimité des membres présents et représentés, étant précisé que Mme OTTAVIANI Jeanne et Mr DA SILVA Antoine ont rejoint la séance après l'élection de la secrétaire de séance, ils n'ont donc pas participé à ce vote)

Mr Le Maire prend la parole. « Suite au différend qui ont opposé Mr DESTOT à Mr NAUD au cours du dernier CM, il donne la parole à Mr DESTOT pour lecture de la lettre qu'il a expédié aux élus (lettre jointe).

Mr DESTOT lit sa lettre à l'assemblée et explique qu'il est dégoûté des « fake-news » trouvées dans les courriers, qu'il avait été d'accord pour qu'un audit ai lieu en mairie mais que cela allait trop loin cette fois-ci.

Mr NAUD demande la parole à Mr Le maire qui lui accorde.

Mr NAUD remercie Mr DESTOT d'avoir bien voulu reconnaître que « Mr NAUD n'a effectivement pas employé les mots ni oralement ni par écrit... » que Mr DESTOT lui prêtait.

Mr NAUD dit qu'il a écrit également une lettre, il demande s'il peut la lire. Mr CAUSSE Jean Louis lui demande de lire cette lettre.

Mr NAUD se lance alors dans la lecture de sa lettre (ci-jointe).

Le sujet étant clôt, l'objet suivant est : la validation du conseil municipal précédent du 15/11/2017.

Une demande de modification sur le tarif de l'eau sur le compte rendu précédent par Mme Sylvie de CHABANEIX (pièce jointe)

Vote du compte-rendu du Conseil Municipal en date du quinze novembre deux mil dix-sept : 11 votes pour, et 0 vote contre, le compte rendu de séance du quinze novembre deux mille dix-sept est donc approuvé.

Une fois le vote du compte rendu approuvé, l'ordre du jour peut commencer.

**Rapport annuel sur la qualité et le prix du Service Public ANC
DCM 26-02-2018 N°1**

Monsieur le Maire et Mr CAUSSE Jean-Louis délégué de la commune auprès du SIEA, présentent au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif de l'exercice 2016 adopté par le SIEA de la région de Ganges par délibération du 11 décembre 2017.

Il indique que ce rapport doit être validé par le Conseil.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif pour l'exercice 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE ce rapport, tel qu'il restera annexé à la présente délibération.

Même Séance

**Rapport annuel sur la qualité et le prix du Service Public Elimination des déchets
DCM 26-02-2018 N°2**

Monsieur le Maire et Mr CAUSSE Jean-Louis Adjoint Délégué, présentent au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public Elimination des déchets de l'exercice 2016 établi par Mr le Président de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Mr DA SILVA Antoine demande ce qui a changé par rapport à l'exercice précédent.

Mr CAUSSE Jean-Louis lui répond que le principal changement est la gestion de la déchetterie, qui est passée en régie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public Elimination des déchets.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE ce rapport, tel qu'il restera annexé à la présente délibération.

Même Séance

**Projet de convention triennale à passer entre la Région Occitanie, l'Association Eurek'Art – Label Rue et la Commune de Brissac
DCM 26-02-2018 N°3**

Monsieur le Maire et Mme RABOU Nathalie Adjointe Déléguée, donnent connaissance au Conseil Municipal d'un projet de convention à passer entre la Région Occitanie, l'Association Eurek'Art – Label Rue et la Commune de Brissac.

Plusieurs conseillers font quelques commentaires sur les actions culturelles menées en 2017 par cette association sur la commune : à l'unanimité, tous ces commentaires sont positifs.

Ils proposent au Conseil Municipal d'approuver cette convention, et d'autoriser le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le projet de la convention précitée à passer entre la Région Occitanie, l'Association Eurek'Art – Label Rue et la Commune de Brissac.

AUTORISE Mr le Maire, ou le Premier Adjoint au Maire en l'absence du Maire, à la signer.

Même Séance

**Convention d'Autorisation de passage, d'entretien et de balisage temporaire de chemin à passer avec l'Association Festa-Trail
DCM 26-02-2018 N°4**

Monsieur le Maire et Mr CUBERES Francis, Adjoint au Maire, donnent connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de Mr Pierre TOUSSAINT, Directeur des Courses du Festa-Trail qui demande l'autorisation de passage sur des parcelles privées appartenant à la Commune pour la manifestation sportive de Festa-Trail qui se déroulera les 19 et 20 mai 2018. Ils donnent également connaissance d'un projet de convention à passer avec l'Association Festa Trail.

Ils demandent au Conseil Municipal d'approuver cette convention, et d'autoriser le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le projet de la convention précitée à passer avec l'Association Festa Trail.

AUTORISE Mr le Maire, ou le Premier Adjoint au Maire en l'absence du Maire, à la signer.

Même Séance

**Projet de convention d'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie, à passer avec le Syndicat Hérault Energies
DCM 26-02-2018 N°5**

Monsieur le Maire et Mr CUBERES Francis, Adjoint Délégué, donnent connaissance au Conseil Municipal d'un projet de convention à passer avec le Syndicat Hérault Energies concernant l'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'énergie.

Ils proposent au Conseil Municipal d'approuver cette convention, et d'autoriser le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le projet de la convention précitée à passer avec le Syndicat Hérault Energies concernant l'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

AUTORISE Mr le Maire, ou le Premier Adjoint au Maire en l'absence du Maire, à la signer.

Même Séance

**Projet de convention tripartite relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement des dépenses dues à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
DCM 26-02-2018 N°6**

Monsieur le Maire et Mme DE CHABANIEX Sylvie Adjointe Déléguée, donnent connaissance au Conseil Municipal d'un projet de convention tripartite, la Commune de Brissac, le Comptable des finances publiques et le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement des dépenses dues par la Commune de Brissac à l'Agence Rhône Méditerranée Corse.

Ils proposent au Conseil Municipal d'approuver cette convention, et d'autoriser le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le projet de convention tripartite précitée à passer entre la Commune de Brissac, le Comptable des finances publiques et le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

AUTORISE Mr le Maire, ou le Premier Adjoint au Maire en l'absence du Maire, à la signer.

Même Séance

**Projet de convention à passer avec des Etudiantes à l'Ecole d'Architecture
DCM 26-02-2018 N°7**

Monsieur le Maire et Mme DE CHABANIEX Sylvie Adjointe Déléguée, donnent connaissance au Conseil Municipal d'un projet de convention à passer avec trois étudiantes à l'Ecole d'Architecture pour leur stage Etudiant sur le Projet de Lien Médiéval.

Le coût est de 269 € par stagiaire, soit un coût global pour les trois étudiantes de 807 €.

Mr NAUD Jean-François demande de rajouter que les stagiaires acceptent que leur travail puisse être utilisé par la suite. Ensuite, il propose également d'envisager de passer aussi une convention avec l'école d'architecture.

Ils proposent au Conseil Municipal d'approuver cette convention, et d'autoriser le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le projet de convention précitée à passer avec trois Etudiantes de l'Ecole d'Architecture à la condition que soit rajouté au projet de contrat, avant sa signature, que les stagiaires acceptent que leur travail puisse être utilisé par la suite.

AUTORISE Mr le Maire, ou le Premier Adjoint au Maire en l'absence du Maire, à la signer.

Même Séance

**Projet de convention à passer avec l'Association FOR.C.E.
DCM 26-02-2018 N°8**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de convention à passer avec l'Association FOR.C.E. concernant la réalisation d'un chantier d'insertion se déroulant sur le territoire de la Commune de Brissac.

Mr NAUD Jean-François demande s'il a été ciblé une liste de travaux sur lesquels la commune souhaite s'engager. Mr Le Maire lui répond : les travaux concernant l'accessibilité des PMR, les bâtiments Mairie, les églises de la Commune, les espaces verts, et l'ensemble de tout le patrimoine communal.

Mr Le Maire rappelle qu'il organise tous les 15 jours une réunion de travail : Maire, Adjoints, ensemble des conseillers municipaux et secrétaire général. Ces réunions ont pour but d'approfondir les connaissances de certains dossiers.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver cette convention, et d'autoriser le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le projet de convention précitée à passer avec l'Association FOR.C.E. concernant la réalisation d'un chantier d'insertion se déroulant sur le territoire de la Commune de Brissac.

AUTORISE Mr le Maire, ou le Premier Adjoint au Maire en l'absence du Maire, à la signer.

Même Séance

**Projet acquisition terrain famille VIALA
DCM 26-02-2018 N°9**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a rencontré avec plusieurs élus, Mr et Mme VIALA Claude propriétaire d'un terrain jouxtant la Mairie, côté nord. Il s'agit du terrain constitué de l'ensemble de deux parcelles :

AM 491 pour 3 681 m² et AM 493 pour 2 103 m², soit au total la surface de 5 784 m².

Ce terrain serait très utile pour créer une aire de stationnement de véhicules lors de manifestations ponctuelles organisées dans le parc de Brissac. Mr et Mme VIALA seraient d'accord pour le céder à la Commune au prix de l'ordre de 2 € par m², soit la somme globale arrondie à 12 000 €.

Il propose au Conseil Municipal de se prononcer sur une éventuelle acquisition par la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'acquérir ces deux parcelles pour une surface totale de 5 784 m² au prix de l'estimation des services des domaines, soit de deux euros par m² €.

DEMANDE au Conseil Départemental de l'Hérault et au Conseil Régional Occitanie, et à tous autres financeurs potentiels, des subventions, les plus élevées possible, pour la réalisation de ce projet.

DEMANDE au Conseil Départemental de bien vouloir financer ce projet dans la rubrique : « Voirie et Patrimoine, hors programme » dans le cas éventuel où cette opération ne rentrerait dans aucun autre programme d'aide aux communes

Même Séance

**Accueil d'un jeune en service civique dans le cadre de la mission Aide et Accompagnement à la fracture numérique
DCM 26-02-2018 N°10**

Mr le Maire et Mme RABOU Nathalie, Adjointe déléguée, exposent au Conseil Municipal le fait qu'il y ait une opportunité pour accueillir au sein de la Mairie un jeune en service civique dans le cadre de la mission Aide et Accompagnement à la fracture numérique.

Selon le principe de l'intermédiation, il est précisé que la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoise est agréée par l'Etat pour accueillir des jeunes en services civique et qu'elle peut mettre ces jeunes à disposition des Communes du territoire.

Monsieur le Maire et Mme RABOU expliquent qu'il a donc fait acte de candidature, et que de ce fait, la C.C.C.G.S. propose à la Commune de Brissac d'accueillir un jeune à partir du 01 mars 2018. Il convient donc de délibérer pour approuver le financement, et autoriser le Maire ou le Premier Adjoint au Maire en l'absence du Maire, à signer tous les documents afférents à cette question.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le principe de l'accueil d'un jeune en service civique mis à disposition par la C.C.C.G.S. dans le cadre de la mission Aide et Accompagnement ;

En approuve le financement, l'indemnisation du jeune sera faite comme suit :

- Etat : Indemnité mensuelle (minimum 513,31 € au 01/09/2017 donné à titre indicatif)
- Commune : Prestation correspondant aux frais d'alimentation ou de transport au montant minimum fixé par l'Etat (à titre indicatif, ce montant minimum est de 107,59 € depuis le 01-09-2017).

Il est précisé que la commune versera le montant minimum fixé par l'Etat y compris si celui-ci venait à être réévalué avant la fin du contrat, sans qu'il soit nécessaire de revenir sur la présente délibération. Le montant versé au jeune par la Commune sera le montant minimum de prestation correspondant aux frais d'alimentation ou de transport fixé par l'Etat.

AUTORISE Mr le Maire, ou Mr le Premier Adjoint au Maire en l'absence du Maire, à le signer tous les documents afférents à cette question y compris conventions et contrats éventuels ainsi que toutes pièces annexes afférentes à cette question.

Même Séance

**Modification du tableau des effectifs
DCM 26-02-2018 N°11**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Et que seul Mr le Maire décide de la personne qui occupera le poste.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé

- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des cinquième et sixième alinéas de l'article 3 de la loi précitée, *(emplois ne correspondant pas aux missions susceptibles d'être statutairement dévolues aux fonctionnaires territoriaux, emplois de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services justifient le recours à un agent non titulaire, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire ne dépassant pas 17 heures 30 ou de secrétaire de mairie quelle que soit la durée du temps de travail dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants, emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autre autorité territoriale dans les communes de moins de 2 000 habitants ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants.*

Le Maire propose au Conseil Municipal : de modifier le poste filière TECHNIQUE, Grade : Adjoint Technique de 2eme classe Temps Non Complet 12 H en un poste identique sauf le temps de travail hebdomadaire qui passerait de 12 H à 16 H :

Pour mémoire, Le Maire rappelle que le tableau des effectifs actuellement applicable est celui qui a été arrêté par la DCM du 21/04/2017 N°13.

Le Maire propose alors de modifier comme suit le tableau des effectifs à compter du 01 avril 2018, étant précisé que les postes non cités ici ne sont pas modifiés, et donc resteront identiques à ceux qui sont cités dans la DCM 21/04/2017 N°13

Voici donc la seule modification proposée :

Filière Technique :

Statut Fonctionnaire Grade : Adjoint Technique de 2^{ème} Classe

Fonction : service aide aux personnes âgées, ménage, gestion prêts et locations : matériel et salles, gestion de la bibliothèque, distribution de courriers et ponctuellement aide au secrétariat.

- Ancien effectif : un temps non complet 12H / semaine

- Nouvel effectif : un temps non complet 16 H/ semaine

Mr le Maire demande de passer au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé, tel que résumé par la présente proposition du Maire, à compter du 01^{er} Avril 2018 ;

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget chapitre 012.

Même Séance

**Gestion de la forêt Communale : bilan 2017 et propositions de travaux 2018, demandes de subventions
DCM 26-02-2018 N°12**

Monsieur le Maire et Mr CUBERES Francis exposent au Conseil Municipal, un rapide bilan de la gestion de la forêt communale en 2017, et indiquent qu'il convient de préciser la destination des coupes de bois relatives à l'exercice 2018, à la demande de l'Office National des Forêts. La coupe envisagée concernant la parcelle n°28, section AN au lieu-dit « L'Euzierette et La Rajols » sur une contenance de 3 Ha.

Une petite discussion s'engage sur les deux solutions proposées en ce qui concerne le choix du prix de retrait. Mr DA SILVA Antoine propose de faire confiance aux services de l'ONF et donc de confier à ce service la détermination du prix de retrait. Un consensus semble se dégager sur cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE que la coupe sera mise en vente sur pied par appel d'offres, sur soumission cachetée par les soins de l'Office National des Forêts.

DECIDE de confier à l'Office National des Forêts la détermination du prix de retrait.

Même Séance

**Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Hérault, Agence de Bassin, et à tous autres financeurs potentiels pour projet : Réparations fuites suite au programme recherches de fuites qui vient d'être terminé : Renouvellement de la canalisation DN 125 entre Brissac et Coupiac
DCM 26-02-2018 N°13**

Monsieur le Maire et Mme DE CHABANEIX Sylvie, Adjointe Déléguée, expliquent au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération récente de recherches de fuites, il a été descellé un secteur, entre Brissac et Coupiac, où la canalisation méritait d'être changée au plus vite au titre des réparations de fuites, ce secteur ayant été mis en évidence par le Bureau d'Etudes Bemea dans son rapport sur l'opération recherches et réparations des fuites. Le montant indicatif pour renouveler les 2 Km de canalisations en fonte DN 125 serait de l'ordre de 873 725 €. HT soit 1 048 470 € TTC uniquement pour les travaux.

Mr DESTOT Marcel pose la question importante de la compétence « eau » qui pourrait être transférer aux intercommunalités de manière obligatoire. Mr Le Maire, donne les renseignements qui sont connus à ce jour sur cette question, qui reste largement au cœur des débats nationaux entre les parlementaires et les associations d'élus locaux.

Ils proposent au Conseil Municipal de demander des subventions pour réaliser ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE ce projet dans son ensemble et

DEMANDE au Conseil Départemental de l'Hérault, et à l'Agence de Bassin et à tous autres financeurs potentiels, des subventions les plus élevées possibles, pour la réalisation de ce projet.

Même Séance

**Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Hérault pour projet : patrimoine et voirie subvention 2018
DCM 26-02-2018 N°14**

Mr le Maire et Mme DE CHABANEIX Sylvie présentent au Conseil Municipal un dossier technique et financier concernant le projet sur le bâtiment Mairie concernant la réalisation des travaux nécessaires pour un nouvel espace d'accueil du public, avec accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (accès PMR).

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 10 051 , 08 € HT soit 12 061,30 € .TTC

Ils proposent au Conseil Municipal de demander des subventions pour réaliser ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE ce projet dans son ensemble et

DEMANDE au Conseil Départemental de l'Hérault, au Conseil Régional Occitanie, à l'Etat dans le cadre de la DETR, et à tous autres financeurs potentiels, des subventions, les plus élevées possible, pour la réalisation de ce projet.

DEMANDE au Conseil Départemental de bien vouloir financer ce projet dans la rubrique : « Voirie et Patrimoine, hors programme » dans le cas éventuel où cette opération ne rentrerait dans aucun autre programme d'aide aux communes

Même Séance

Demande de financement pour animation dans le cadre du Centenaire de l'armistice de 1918

DCM 26-02-2018 N°15

Mr le Maire et Mme RABOU Nathalie, Adjointe Déléguée, soumettent au Conseil Municipal le projet d'organiser une animation à Brissac dans le cadre du centenaire de l'armistice de 1918.

Ils proposent au Conseil Municipal de demander des aides financières à l'Etat, à la Région, au Département ainsi qu'à tous financeurs potentiels.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE ce projet dans son ensemble et

DEMANDE à l'Etat, au Conseil régional Occitanie, au Conseil Départemental, et tous autres financeurs potentiels, des subventions les plus élevées possible pour la réalisation de ce projet.

Même Séance

**Demande de subvention pour le 30^{ème} Rallye Maths Bombyx
DCM 26-02-2018 N°16**

Mr le Maire et Mme RABOU Nathalie Adjointe Déléguée, donnent lecture au Conseil Municipal d'une lettre de Mr Jean VERSAC, Responsable du Rallye Mathématiques BOMBYX, qui sollicite une subvention. Ils proposent au conseil d'accorder à cette demande une subvention de 85 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCORDE à l'Association Rallye Bombyx une subvention de 85 €. Cette somme sera prélevée article 6574 du Budget Principal Commune Budget 2018.

Même Séance

**Tarif location salle en rez de chaussée de la Mairie
DCM 26-02-2018 N°17**

Mr le Maire et Mme RABOU Nathalie, Adjointe déléguée, propose de louer les salles situées en rez de chaussée de la Mairie auparavant affecté au Centre de Loisirs, et de fixer le montant de la location. En effet, il y a une demande de la part des particuliers, et cela rendrait service aux habitants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE cette proposition, et donc

DECIDE, dans le but de rendre service à la population, de mettre en location, l'une et l'autre des salles disponibles (l'une sur l'aile droite, l'autre au centre du bâtiment Mairie).

FIXE à cinquante euros le tarif de location d'une salle, avec gratuité pour les mêmes cas que ceux bénéficiant de la gratuité pour la location de la Salle Polyvalente.

Même Séance

- DCM 26-02-2018 N°1 : Rapport annuel sur la qualité et le prix du Service Public ANC
DCM 26-02-2018 N°2 : Rapport annuel sur la qualité et le prix du Service Public Elimination des déchets
DCM 26-02-2018 N°3 : Projet de convention triennale à passer entre la Région Occitanie, l'Association Eurek'Art – Label Rue et la Commune de Brissac
DCM 26-02-2018 N°4 : Convention d'Autorisation de passage, d'entretien et de balisage temporaire de chemin à passer avec l'Association Festa Trail
DCM 26-02-2018 N°5 : Projet de convention d'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie, à passer avec le Syndicat Hérault Energies
DCM 26-02-2018 N°6 : Projet de convention tripartite relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement des dépenses dues à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
DCM 26-02-2018 N°7 : Projet de convention à passer avec des Etudiantes à l'Ecole d'Architecture
DCM 26-02-2018 N°8 : Projet de convention à passer avec l'Association FOR.C.E.
DCM 26-02-2018 N°9 : Projet acquisition terrain famille VIALA
DCM 26-02-2018 N°10 : Accueil d'un jeune en service civique dans le cadre de la mission Aide et Accompagnement à la fracture numérique
DCM 26-02-2018 N°11 : Modification du tableau des effectifs
DCM 26-02-2018 N°12 : Destination des coupes de bois – Exercice 2018
DCM 26-02-2018 N°13 : Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Hérault, Agence de Bassin, et à tous autres financeurs potentiels pour projet : Réparations fuites suite au programme recherches de fuites qui vient d'être terminé : Renouvellement de la canalisation DN 125 entre Brissac et Coupiac
DCM 26-02-2018 N°14 : Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Hérault pour projet : patrimoine et voirie subvention 2018
DCM 26-02-2018 N°15 : Demande de financement pour animation dans le cadre du Centenaire de l'armistice de 1918
DCM 26-02-2018 N°16 : Demande de subvention pour le 30^{ème} Rallye Maths Bombyx
DCM 26-02-2018 N°17 : Tarif location salle en rez de chaussée de la Mairie

Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

- **Décision concernant les DIA** : Mr CAUSSE Jean-Louis Premier Adjoint au Maire, indique que le Maire n'a pas exercé le droit de préemption lors des ventes suivantes :
- ° Décision du 05/01/2018 : DIA vente par Mr BONAL Eric parcelles AH 114 et AH 115 surface 14 a 50 ca ;
 - Décision du 05/01/2018 : DIA vente par SCI BOIS DE LOUN parcelles AE 59, AE 86 et AE 97 surface 04 Ha 24 a 50 ca ;
 - ° Décision du 09/02/2018 : DIA vente par Mr SIRY Nicolas parcelles AM 36 et AM 484 pour une superficie de 75 ca ;

*Procès-Verbal de séance : séance Conseil Municipal du 26 février
2018*

- **Décision concernant la mise en service du système d'assainissement des eaux usées du hameau de Coupiac :** Mr CAUSSE Jean-Louis Premier Adjoint au Maire, indique que le Maire a décidé de prononcer officiellement la mise en service de l'assainissement des eaux usées du hameau de Coupiac au 01/02/2018 et il donne lecture de cette décision.

Questions diverses :

- Mme RABOU Nathalie indique au conseil qu'elle travaille actuellement sur un projet de marché nocturne artisanal, qu'elle programme pour le 25/08/2018.

A 20h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.